



Marc Picard
Député des Chutes-de-la-Chaudière

Programme soutien à l'action bénévole 2011-2012

À titre de député des Chutes-de-la-Chaudière, Marc Picard dispose d'un budget discrétionnaire spécialement destiné aux organismes à but non lucratif : le programme « Soutien à l'action bénévole ».

Critères d'admissibilité pour les organismes :

- être un organisme à but non lucratif légalement constitué;
- avoir son siège social dans le comté ou en Chaudière-Appalaches;
- desservir en tout ou en partie la population du comté;
- être soutenu par l'initiative de bénévoles;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses orientations ainsi que ses approches et ses pratiques.

Critères d'admissibilité pour un individu ou un groupe d'individus :

- résider dans le comté;
- démontrer que l'activité sera effectuée bénévolement;
- démontrer que l'activité sera bénéfique pour notre communauté;
- démontrer que le projet est valable;
- favoriser l'appartenance au groupe.

Secteurs reconnus

- Secteur communautaire
- Secteur loisir
- Secteur sport

Vous devez transmettre tous les documents pertinents ainsi que le formulaire de demande de subvention dûment rempli afin que nous puissions en faire l'analyse. Vous pouvez nous faire parvenir le tout par la poste, par courriel ou par télécopieur à :

Monsieur Marc Picard
Député des Chutes-de-la-Chaudière
880, Commerciale, bureau 202
Saint-Jean-Chrysotome (Québec) G6Z 2E2

Courriel : mpicard@assnat.qc.ca
Téléphone : (418) 834-0015
Télécopieur : (418) 834-0368